

Seuils de procédure formalisée applicables du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 (montants H.T.)

Objet du marché	Seuils de procédure formalisée
Fournitures et services	A partir de 139 000 € pour l'Etat et ses établissements publics A partir de 214 000 € pour les collectivités territoriales et les établissements publics de santé A partir de 428 000 € pour une entité adjudicatrice acheteur qui exerce une activité d'opérateur de réseaux (production, transport ou distribution d'électricité, gaz, eau notamment).
Travaux	A partir de 5 350 000 €

Seuils de publicité - Montants hors taxe					
Type de marché	Acheteur	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée	Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un JAL	Publicité obligatoire au BOAMP et JOUE
Fournitures et services	Etat et ses établissements (Autorités centrales)	En dessous de 40 000 €	De 40 000 € à 89 999,99 €	De 90 000 € à 138 999,99 €	A partir de 139 000 €
	Collectivités territoriales, leurs établissements, leurs groupements, et autres acheteurs (sauf l'Etat)	En dessous de 40 000 €	De 40 000 € à 89 999,99 €	De 90 000 € à 213 999,99 €	A partir de 214 000 €
Travaux	Tout organisme	En dessous de 40 000 €	De 40 000 € à 89 999,99 €	De 90 000 € à 5 349 999,99 €	A partir de 5 350 000 €
Services sociaux et spécifiques	Etat et ses établissements (Autorités centrales)	En dessous de 40 000 €	De 40 000 € à 749 999,99 €	Non	A partir de 750 000 € (uniquement au JOUE)
	Collectivités territoriales, leurs établissements, leurs groupements, et autres acheteurs (sauf l'Etat)	En dessous de 40 000 €	De 40 000 € à 749 999,99 €	Non	A partir de 750 000 € (uniquement au JOUE)